



Prime de départ à la retraite

Par **GUERARD**, le **25/03/2011** à **18:37**

Bonjour,

Lors de mon départ en retraite fin 2008, mon entreprise à calculé ma prime de départ sur la base de la convention interne.

Elle a depuis reconnu qu'elle aurait du appliquer se baser sur le calcul d'une prime de licenciement (bien que cela ne soit pas le cas) qui m'était plus favorable et m'a donc versé la différence sans contestation.

Puis-je réclamer des intérêts sur cette somme qui aurait du m'être versée début 2009 et ne m'a été versée que en mars 2011 ?

Merci d'avance dde votre réponse.

J.P. GUERARD

Par **P.M.**, le **25/03/2011** à **19:45**

Bonjour,

Vous pourriez essayer de le réclamer mais en principe, il faut un Jugement pour que ce soit obligatoire...